

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 21 janvier 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Séances de mars – Nomination
 - b.1) Conseil
 - b.2) MRC – Représentant
 - c) Liste des contrats municipaux – Dépôt
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 3 et 10 décembre 2018 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) Vente pour taxes – Procédures
 - e) Plan Triennal d'Immobilisation 2019-2020 – Adoption
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Préventionniste – Confirmation d'embauche
 - a.2) Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Adoption
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Normes du travail; modifications

- c) Infotech – Contrat de service 2019
- d) Assurances des cyberrisques

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 226-38 – Tarification 2019; modifications
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 230-190.1 – Zones résidentielles Ra22, Ra30 et Ra39; modifications
 - b.1) Adoption
- c) Règl. # 230-192.1 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation
 - c.1) Projet # 2
- d) Règl. # 230-193 – Zone résidentielle Ra42; création
 - d.1) Projet et présentation
 - d.2) Projet # 1
 - d.3) Règl. # 230-193.1 – Avis de motion
- e) Règl. # 229-24 – Article 2.3.3.2; modification
 - e.1) Projet et présentation
 - e.2) Règl. # 229-24 – Avis de motion
- f) Règl. # 415-2.3 – Article 6.7; modification
 - f.1) Projet et présentation
 - f.2) Règl. # 415-2.3 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbal; Dépôt (retiré)
- b) Dérogations mineures
 - b.1) D. Lauzière, 1985 des Bouleaux – Marges avant et latérales
 - b.2) A. Martin, 405 Nathalie – Bâtiment accessoire; marges arrière
 - b.3) S. Lamontagne, 3970 Despins – Bâtiment accessoire; marges arrière
- c) Permis de construction – Décembre 2018 et comparatifs 2017-2018

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (reporté)
- b) G. Hébert – Projet domiciliaire (rue Philippe); raccordement rang 3/alternatives (reporté)

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Décompte progressif # 10
 - a.2) Décompte progressif # 11
 - a.3) TECQ 2014-2018 – Programmation finale; coûts réalisés
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) Décompte progressif # 6
 - b.2) Hydro-Québec – Déplacement de poteaux
 - b.3) Bell – Remplacement de câble
 - b.4) Acceptation provisoire

- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - c.1) Décompte progressif # 10
 - c.2) Acceptation provisoire
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
 - d.1) Décompte progressif # 13
 - d.2) Décompte progressif # 14

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Décembre 2018

14) Loisirs et Commandites

- a) Aréna (retiré)
- b) Bibliothèque
 - b.1) Procès-verbal (19/11/2018) – Dépôt
- c) Camp de jour et relâche
 - c.1) Programme « Emplois d’été Canada » (EÉC) – Demande de subvention
 - c.2) Association des camps de jour du Québec (ACQ) – Adhésion 2019
- d) Parc Guévremont – Réaménagement
 - d.1) Services professionnels – Mandat (reporté)
 - d.2) Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) – Signataire
- e) Loisir Sport Centre-du-Québec – Table des professionnels en loisir; autorisation
- f) Cégep de Drummondville – Bourses étudiantes 2019
- g) Patinoire – Entretien; mandat
- h) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs
 - h.1) Résolution municipale # 4337.12.18 amendée
- i) Fête du 150^e
 - i.1) Photographe – Mandat
 - i.2) Dépliant – Mandat
 - i.3) Sylvain Doyon, organiste – Mandat

15) Certificats de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-01/19
- b) Certificat de disponibilité des crédits C-02/19

16) Période de questions

17) Correspondance

18) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4350.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Budget 2019 (résumé journal)
- 2 février 2019 –Messe solennelle; bulletin spécial 150^e

b) Séances de mars – Nomination

b.1) Conseil

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3838.12.17 concernant la nomination du maire suppléant;

4351.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de désigner monsieur Sylvain Baron pour agir comme maire suppléant pour la période du 3 au 15 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) MRC – Représentant

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3838.12.17 concernant la nomination du maire suppléant;

4352.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de désigner monsieur Sylvain Baron pour agir comme représentant municipal au conseil des maires de la MRC de Drummond prévu pour le 13 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Liste des contrats municipaux – Dépôt

Considérant les dispositions de l'article 961.4 du code municipal concernant la liste des contrats municipaux passés au cours de l'année 2018;

Dépôt de la liste des fournisseurs ayant, au 31 décembre 2018, un contrat de plus de 25 000 \$ ou des contrats de plus de 2 000 \$ et dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$ est fait.

Avis est donné par la directrice générale adjointe que ladite liste sera publiée sur le site Web de la Municipalité conformément aux dispositions de la loi.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 3 et 10 décembre 2018 – Adoption

4353.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 3 et 10 décembre 2018 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4354.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de décembre 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Décembre 2018	534 003,84 \$
Déboursés directs	Décembre 2018.....	1 241 030,36 \$
Dépenses préautorisées	Décembre 2018	15 809,35 \$
Rémunération globale	Décembre 2018	116 580,80 \$
Remboursement des dépenses/Km	Décembre 2017	0,00 \$
		Total : 1 907 424,35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 3908.01.18 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4355.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de décembre 2018 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 45,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement

(retiré)

d) Vente pour taxes – Procédures

Dépôt de la liste des propriétés susceptibles d'être vendues pour défaut de paiement des taxes est fait.

4356.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- que toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes au 19 octobre 2018 (dernier versement des taxes municipales) sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;
- d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues incluant les intérêts au plus tard le 31 décembre 2018;
- de maintenir la politique municipale concernant :
 - les montants d'arrérages inférieurs à 100,00 \$, lesquels ne seront pas envoyés en vente pour taxes sauf si le délai de prescription de trois (3) ans arrive à échéance;
 - l'autorisation donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arrérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées.
- le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond pour fins de vente;
- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe à titre de représentant municipal lors des ventes pour taxes;
- d'établir la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Plan triennal d'immobilisations 2019-2020 – Adoption

Conformément aux dispositions des articles 953.1 et 957 du Code municipal, dépôt du plan triennal d'immobilisations pour la période 2019-2020-2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

4357.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter le plan triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 tel que déposé;

- de rendre le document disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Préventionniste – Confirmation d'embauche

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4042.05.18 concernant l'embauche de monsieur Martin Jolicoeur-Viau au poste de préventionniste en sécurité incendie;

Considérant que la période de probation de monsieur Jolicoeur-Viau est terminée;

Considérant l'expertise démontrée dans l'exécution des tâches et responsabilités associées à ce poste;

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4358.01.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de confirmer l'engagement de monsieur Martin Jolicoeur-Viau au poste de préventionniste en sécurité incendie pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de Wendover;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon l'entente convenue entre les parties;
- d'appliquer pour ce poste, les mêmes avantages sociaux que ceux prévus à la convention collective pour le personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Adoption

4359.01.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, telle que déposée, la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- d'en transmettre copie aux membres du personnel et à l'exécutif syndical.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Normes du travail; modifications

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4360.01.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (227,19 \$ taxes incluses) pour la directrice générale adjointe et le directeur général à la conférence Web présentée le 28 janvier 2019 par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et concernant les dernières modifications apportées à la Loi sur les normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Infotech – Contrat de service 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4361.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Infotech concernant le contrat de service d'entretien pour le système informatique incluant l'option "Optimal", et ce, selon les termes et conditions précisés dans l'offre datée du 29 novembre 2018 et pour un montant de 14 038,44 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Assurances des cyberrisques

Considérant les récentes cyberattaques visant les municipalités québécoises;

Considérant la mise en garde de la Sûreté du Québec contre les attaques informatiques;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4362.01.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant l'assurance des cyberrisques, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 4 janvier 2019 et pour un montant de 545,00 \$ taxes sur les primes d'assurance incluses;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 226-38 – Tarification 2019; modifications

a.1) Adoption

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4343.12.18 concernant les différents taux de taxes applicables aux dettes de secteurs et aux services pour l'année 2019;

Considérant l'avis de motion donné le 10 décembre 2018;

Considérant que le projet de règlement # 226-38, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des divers articles du Règlement numéro 226 concernant les tarifications applicables au remboursement des dettes de secteurs et à certains services municipaux pour l'année 2019, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 7 décembre 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4363.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 226-38, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des divers articles du Règlement numéro 226 concernant les tarifications applicables au remboursement des dettes de secteurs et à certains services municipaux pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 230-190.1 – Zones résidentielles Ra22, Ra30 et Ra39; modifications

b.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 4 septembre 2018;

Considérant que le projet de Règlement # 230-190.1, lequel a pour objet de créer à partir de la zone résidentielle Ra22 la zone résidentielle Ra41, de modifier la délimitation des zones résidentielles Ra16 et Ra30, de modifier les articles 3.3.3 et 3.7.3.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, de même que la grille des usages associée aux zones résidentielles Ra30, Ra41, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 10 décembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 18 janvier 2019; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande référendaire 14/01/2019);

4364.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 230-190.1, lequel a pour objet de créer à partir de la zone résidentielle Ra22 la zone résidentielle Ra41, de modifier la délimitation des zones résidentielles Ra16 et Ra30, de modifier les articles 3.3.3 et 3.7.3.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, de même que la grille des usages associée aux zones résidentielles Ra30, Ra41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 230-192.1 – Zones publique Pa5 et agricole Ag5; délimitation

c.1) Projet # 2

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 21 janvier 2019;

Copie est remise aux membres du conseil.

4365.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement # 230-192.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones publique Pa5 et agricole Ag5, telle que définie au plan de zonage (feuillet 2) du règlement de zonage # 230;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Règl. # 230-193 – Zone résidentielle Ra42; création

d.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du Règlement # 230-193, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra39 et de créer la zone résidentielle Ra42, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes;

Dépôt du projet de règlement # 230-193 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Projet # 1

4366.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-193;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.3) Règl. # 230-193.1 – Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du Règlement # 230-193.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra39 et de créer la zone résidentielle Ra42.

Copie est remise aux membres du conseil

e) Règl. # 229-24 – Article 2.3.3.2; modification

e.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de Règlement # 229-24, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.3.2 du règlement administratif # 229 notamment en ce qui concerne les ventes-débarras, est faite.

Dépôt du projet de règlement # 229-24 est fait et copie est remise aux membres du conseil.

e.2) Règl. # 229-24 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Annie Gentesse de l'adoption prochaine du Règlement # 229-24, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.3.2 du règlement administratif # 229 notamment en ce qui concerne les ventes-débarras.

f) Règl. # 415-2.3 – Article 6.7; modification

f.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de Règlement # 415-2.3, lequel a pour objet de modifier l'article 6.7 du règlement # 415-2 relatif à la sobriété sur les lieux de travail, est faite.

Dépôt du projet de règlement # 415-2.3 est fait et copie est remise aux membres du conseil.

f.2) Règl. # 415-2.3 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Claudia Kirouac de l'adoption prochaine du règlement # 415-2.3, lequel a pour objet de modifier l'article 6.7 du règlement # 415-2 relatif à la sobriété sur les lieux de travail.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) **Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal; Dépôt (retiré)**

b) **Dérogations mineures**

b.1) D. Lauzière, 1985 des Bouleaux – Marges avant et latérales

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. # 71.11.18);

4367.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de permettre une marge de recul avant minimale de 5,65 mètres pour le bâtiment principal sis sur la propriété du 1985 des Bouleaux;
- de permettre une marge latérale gauche minimale de 0,75 mètre pour les bâtiments sis sur la propriété du 1985 des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) A. Martin, 405 Nathalie – Bâtiment accessoire; marges arrière

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. # 73.11.18);

4368.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de permettre une marge de recul arrière minimale de 0,86 mètre pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 405 Nathalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) S. Lamontagne, 3970 Despins – Bâtiment accessoire; marges arrière

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. # 74.11.18);

4369.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de permettre une marge de recul arrière minimale de 0,70 mètre pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 3970 Despins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) **Permis de construction – Décembre 2018 et comparatifs 2017-2018**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de décembre 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.
Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

- a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal; dépôt (reporté)**

- b) **G. Hébert – Projet domiciliaire (rue Philippe); raccordement rang 3; alternatives (reporté)**

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) Décompte progressif # 10

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 6 décembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4370.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 112 624,83 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Décompte progressif # 11

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 6 décembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4371.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 77 856,97 \$ taxes incluses, conditionnellement au dépôt d'un cautionnement d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) TECQ 2014-2018 – Programmation finale; coûts réalisés

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

4372.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) Décompte progressif # 6

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 20 novembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4373.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 303 793,51 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Hydro-Québec – Déplacement de poteaux

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4374.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition d'Hydro-Québec pour le prolongement et le déplacement du réseau électrique aérien sur les lots 4 335 001, 4 335 002, 4 335 003, 4 334 997 (rue Guèvremont) appartenant à monsieur Gérard Hébert, et ce, selon les termes et conditions de l'entente de réalisation des travaux datée du 12 novembre 2018 et pour un montant estimé de 8 448,94 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Bell – Remplacement de câble

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4374.01.18 concernant le déplacement de poteaux par Hydro-Québec sur la rue Guèvremont;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4375.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Bell Canada pour le réarrangement des attaches et le remplacement de câble suite au déplacement des poteaux d'Hydro-Québec près du 2375 rue Guèvremont, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 12 décembre 2018 et pour un montant estimé de 9 891,23 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) Acceptation provisoire

Considérant l'avis donné par la firme CIMA+ en date du 27 novembre 2018;

4376.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux exécutés dans le cadre du plan directeur des égouts - phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, Rang 3 Simpson et PP3), et ce, tel que proposé par la firme CIMA+;
- d'établir la date d'acceptation aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 27 novembre 2018;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

c.1) Décompte progressif # 10

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 26 novembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4377.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 178 913,16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Acceptation provisoire

Considérant l'avis donné par la firme WSP en date du 26 novembre 2018;

4378.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation provisoire des travaux exécutés dans le cadre du plan directeur des égouts - phase II volet 2b (Courteau et al. & PP St-Louis), et ce, tel que proposé par la firme WSP;
- d'établir la date d'acceptation aux fins d'utilisation du service par la Municipalité au 9 octobre 2018;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)

d.1) Décompte progressif # 13

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 6 décembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4379.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 560 764,47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Décompte progressif # 14

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 18 décembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4380.01.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 398 195,27 \$ taxes incluses, conditionnellement au dépôt d'un cautionnement d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Décembre 2018

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de décembre 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna (retiré)

b) Bibliothèque

b.1) Procès-verbal (19/11/2018) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal de la bibliothèque en date du 19 novembre est fait.

c) Camp de jour et relâche

c.1) Programme « Emplois d'été Canada » (EÉC) – Demande de subvention

4381.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de présenter une demande d'aide financière auprès de Service Canada dans le cadre du programme de subvention Emplois d'été Canada;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Association des camps de jour du Québec (ACQ) – Adhésion 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4382.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter, à l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), la cotisation annuelle 2019 au montant de 172,46 \$ taxes incluses;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisirs à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Parc Guévremont – Réaménagement

d.1) Services professionnels – Mandat (reporté)

d.2) Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Signataire

4383.01.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, madame Marie-Claude Dufresne, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du parc Guévremont, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Loisir Sport Centre-du-Québec – Table des professionnels en loisir; autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4384.01.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (0 \$/pers.) et les frais de déplacement inhérents au dossier pour madame Marie-Claude Dufresne pour sa participation à la Table des professionnels en loisir organisée par Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) à Princeville en décembre 2018;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Cégep de Drummondville – Bourses étudiantes 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4385.01.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de verser au Cégep de Drummondville la somme de 700 \$ pour deux bourses à être attribuées dans le cadre de l'édition 2019 du programme de bourses étudiantes;
- d'informer les responsables du programme que la Municipalité souhaite que les bourses soient remises à une étudiante et un étudiant provenant de Saint-Cyrille-de- Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Patinoire - Entretien; mandat

Considérant le rapport fait par le directeur général et l'autorisation donnée;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4386.01.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner l'autorisation donnée par le directeur général;
- de retenir les services de monsieur Éric Émond pour le démarrage et l'entretien de la patinoire Hébert pour la saison 2018-2019, et ce, selon les termes et conditions de l'entente datée du 14 décembre 2018, pour un

montant de 1 500,00 \$ (sans taxes) payable en deux (2) versements, soit le 15 janvier et le 15 mars 2019;

- de réévaluer le dossier pour la saison 2019-2020.

Contre : M. Sylvain Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs

h.1) Résolution municipale # 4337.12.18 amendée

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4337.12.18 concernant l'attribution des bourses relatives au programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/19 émis;

4387.01.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de remplacer l'énoncé de la résolution # 4337.12.18 par le suivant :

"Il est résolu d'attribuer les bourses suivantes à :

- Gabrielle Plourde (hockey féminin) : 300 \$
- Tristan Roy (hockey) : 300 \$
- Léon Jacques (plongeon) : 300 \$ "

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Fête du 150^e

i.1) Photographe – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-2/19 émis;

4388.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme Productions Kabé pour la réalisation de la prise de photos lors des célébrations du 150^e anniversaire, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 novembre 2018 et pour un coût de 2 299,50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i.2) Dépliant – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-2/19 émis;

4389.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'accepter la proposition faite par Morin Communication Marketing pour la conception d'un dépliant de promotion des

célébrations du 150^e anniversaire, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 18 janvier 2019 et pour un montant de 2 233,96 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i.3) Sylvain Doyon, organiste – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-2/19 émis;

4390.01.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'accepter la proposition de monsieur Sylvain Doyon, organiste pour les célébrations du 150^e anniversaire, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 7 novembre 2018 et pour un coût de 500 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-01/19 (dépenses incompressibles)

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses particulières de nature incompressibles, telles que décrites au rapport joint en annexe et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 21 janvier 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

b) Certificat de disponibilité des crédits C-02/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 21 janvier 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

17. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 17.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe